

<p><b>Département</b> <i>Meurthe et Moselle</i></p> <p><b>Arrondissement</b> <i>Nancy</i></p> <p><b>Canton</b> <i>Entre Seille et Meurthe</i></p>	<p><b>COMMUNE DE ARRAYE ET HAN</b></p> <p><b>PROCÈS VERBAL</b> <b>des</b> <b>DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>de la séance ordinaire du</b> <b>lundi 14 septembre 2020</b></p> <p>L'an deux mil vingt, le quatorze septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Arraye et Han s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation ordinaire légale, sous la présidence de Monsieur Denis ORY, Maire</p> <p><b>étaient présents :</b> Mme MUNIER Mélisandre Mrs BERRY Bernard, GEOFFROY Arnaud, GILLMETT Kevin, LEMOINE Anthony, ORY Denis, THOURON Jean-Marc, WOLTRAGER Nicolas</p> <p><b>étaient excusés :</b> Mme GUIOT Adeline, Mme LOUIS Aurélie Mr VAUTRIN Jean-Pierre qui a donné pouvoir à Mr ORY</p> <p><b>étaient absents :</b></p> <p><i>Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur LEMOINE Anthony</i></p>								
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"><b>Nombre de Conseillers</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><i>En exercice</i></td> <td style="text-align: center;"><i>11</i></td> </tr> <tr> <td><i>Présents</i></td> <td style="text-align: center;"><i>08</i></td> </tr> <tr> <td><i>Votants</i></td> <td style="text-align: center;"><i>09</i></td> </tr> </tbody> </table>	<b>Nombre de Conseillers</b>		<i>En exercice</i>	<i>11</i>	<i>Présents</i>	<i>08</i>	<i>Votants</i>	<i>09</i>	
<b>Nombre de Conseillers</b>									
<i>En exercice</i>	<i>11</i>								
<i>Présents</i>	<i>08</i>								
<i>Votants</i>	<i>09</i>								
<p><b>Convocation établie</b> <i>Le 8 septembre 2020</i></p>									
<p><b>Délibération affichée</b> <i>Le 18 septembre 2020</i></p>									

### **N° 1 – Nomination des représentants à la Commission Locale d'Évaluation des Charges (CLECT)**

Le Maire rappelle que par délibération communautaire du 15 février 2017, la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné a décidé de créer une Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges.

Conformément à l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, cette commission locale est chargée entre autres d'évaluer le transfert des charges en cas de transfert de compétence afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée ou perçue par la Communauté de Communes à ses communes membres.

Il a été convenu que cette commission serait composée d'un représentant titulaire et d'un suppléant par commune, choisi au sein du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré nomme :

- Monsieur Denis ORY Titulaire pour représenter la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges
- Monsieur Anthony LEMOINE, Suppléant pour représenter la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

### **N° 2 – Adhésion à MMD 54 et nomination des représentants**

Par délibération du 30 septembre 2019, le conseil municipal a validé l'adhésion de la commune à la SPL X-DEMAT et souscrit une action de 15,50 € permettant l'achat d'un certificat électronique pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. Le Maire informe le conseil municipal que la commune doit également adhérer à l'EPA MMD 54 pour un montant de 100 €/an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, refuse l'adhésion à la MMD54, estimant que la charge financière pour la dématérialisation des actes est trop élevée par rapport à l'utilisation de la prestation.

Un courrier en ce sens sera fait à la Préfecture ainsi qu'à la MMD 54.

### **N° 3 – Acceptation d'un don**

Par délibération du 2 juillet 2020, le conseil municipal a décidé d'attribuer aux trois couturières qui ont fabriqué des masques en tissu pour les habitants pendant le confinement, une indemnité de 150 €.

Le Maire informe le conseil municipal avoir reçu Madame Nathalie COLOMBAT qui souhaite reverser cette somme à la commune sous forme d'un don ; il précise également que Madame COLOMBAT souhaite que ce don soit affecté à une action en faveur de la jeunesse

Après en avoir délibéré, et conformément au vœu de Madame COLOMBAT, le conseil municipal accepte ce don et précise qu'il sera affecté à une action pour la jeunesse.

### **N° 4 – Viabilité hivernale**

Dans le cadre de la viabilité hivernale 2017/2020, le Département de Meurthe et Moselle avait passé une convention avec la commune pour le traitement de la route départementale D70, D70e et D70d.

Cette convention étant arrivée à son terme, le Maire soumet au conseil municipal une nouvelle convention de viabilité hivernale d'un an reconductible deux fois.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de cette convention et autorise le Maire à effectuer les formalités nécessaires auprès du Département de Meurthe et Moselle.

Fait à Arraye et Han les jours, mois et an susdits

Le secrétaire de séance :

Le Maire, Mr Denis ORY,  
Certifie avoir affiché le compte-rendu de cette séance le 18 septembre 2020 et transmis au contrôle de légalité le 18 septembre

1. Nomination des représentants à la CLECT
2. Adhésion à MMD54 et nomination des représentants
3. Acceptation d'un don
4. Viabilité hivernale